VILLE DE DRANCY

Le plan local d'urbanisme

Le PLU est à la fois un document d'urbanisme réglementaire et un véritable projet de ville.

Ce qu'il faut savoir le PLUi Paris Terres d'Envol en cours d'élaboration.

CONSULTER

LES RÈGLES D'URBANISME | **LA CARTE INTERACTIVE DU PLU**

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le plan local d'urbanisme (anciennement plan d'occupation des sols ou POS) organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales...

Il peut être révisé régulièrement, soit pour intégrer les évolutions du contexte législatif ou réglementaire (pour être adapté, par exemple, à des lois relatives à l'environnement), soit pour des raisons propres à la commune.

Une vision à long terme du territoire drancéen

L'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme requiert une gestion maîtrisée. La ville s'engage pour que le territoire puisse se développer dans le respect des attentes environnementales et du bien-être de ses habitants. Il est aussi garant de la volonté de conserver le caractère familial et pavillonnaire de notre ville.

CONTACT

SERVICE MUNICIPAL

Service Urbanisme

Place de l'Hôtel de Ville
93700 Drancy

URBANISME@DRANCY.FR

01 48 96 51 28

Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30
Mardi, jeudi : 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h

EN CE MOMENT

FLUX RSS

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer
Personnaliser